

RAPPORT N° 00/4-30
au Conseil Municipal

OBJET

RENOVATION DE L'ANCIEN HOTEL DE VILLE
RESILIATION DU MARCHE PASSE
AVEC LA SOCIETE EPBI (LOT N° 4 / PEINTURE)
AUTORISATION DE CONCLURE UN MARCHE NEGOCIE

Un marché de travaux d'un montant de 620 999,19 F a été passé le 10 août 1999 avec la Société EPBI ayant son siège social 68, Rue Léopold Rambaud à Sainte-Clotilde, après appel d'offres, pour la restauration de l'Ancien Hôtel de Ville (2ème phase) - Lot n° 4 / Peinture.

La Société EPBI a été mise en liquidation judiciaire par jugement du Tribunal de Commerce du 31 mai 2000. Le Mandataire Liquidateur Maître Houssen BADAT renonçant à poursuivre l'exécution du marché, il convient de le résilier aux torts exclusifs de la Société défailiante, conformément à l'Article 47-3 du CCAG Travaux.

Je vous précise que la quasi-totalité des prestations du marché reste à exécuter, seulement 3 % du montant du marché a été réalisé.

L'intervention de ce corps d'état était prévue dès le mois de juin dans l'ordonnance-général du chantier qui prévoit l'achèvement de l'ensemble des travaux pour la fin de cette année.

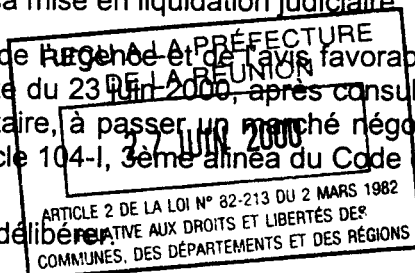
Il s'avère nécessaire de conclure un nouveau marché dans les moindres délais afin de limiter le préjudice financier pour la Ville provoqué par cette défaillance imprévisible venant perturber la planification de l'ensemble des travaux.

En effet, une intervention trop tardive pour l'exécution de ce lot provoquerait des arrêts de chantier partiels sur les autres lots, conduisant les autres entreprises à réclamer des indemnités pour préjudices subis au Maître de l'Ouvrage.

Je vous est demande, en conséquence :

- de prononcer la résiliation du marché de travaux signé le 10 août 1999 avec EPBI, à ses torts exclusifs suite à sa mise en liquidation judiciaire.
- de m'autoriser compte tenu de l'urgence et de l'avis favorable émis par la Commission Appels d'Offres à la date du 23 Juin 2000, après consultation d'entreprises suivant la procédure réglementaire, à passer un marché négocié pour les travaux de ce lot, conformément à l'Article 104-I, 3ème alinéa du Code des Marchés Publics.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 00/4-30
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 23 juin 2000

OBJET

RENOVATION DE L'ANCIEN HOTEL DE VILLE
RESILIATION DU MARCHE PASSE
AVEC LA SOCIETE EPBI (LOT N° 4 / PEINTURE)
AUTORISATION DE CONCLURE UN MARCHE NEGOCIE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 00/4-30 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Gilbert GERARD, 10ème Adjoint, présenté au nom de la Commission Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

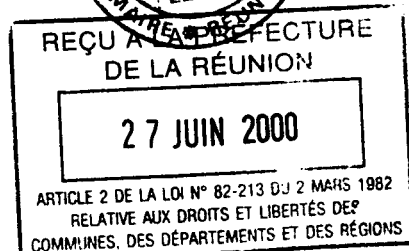
Prononce la résiliation du marché de travaux signé le 10 août 1999 avec EPBI, à ses torts exclusifs, suite à sa mise en liquidation judiciaire.

ARTICLE 2

Autorise le Maire compte tenu de l'urgence et de l'avis favorable émis par la Commission Appels d'Offres à la date du 23 juin 2000, après consultation d'entreprises suivant la procédure réglementaire, à passer un marché négocié pour les travaux de ce lot, conformément à l'Article 104-I, 3ème alinéa du Code des Marchés Publics.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 27 JUIN 2000

LE MAIRE
Michel TAMAYA





RAPPORT DE LA C.A.O

OBJET : RESTAURATION DE L'ANCIEN HOTEL DE VILLE - LOT 4

Date de la réunion de la Commission : 23 JUIN 2000

Membres à voix délibérative :

NOM - PRENOM	QUALITE	FONCTION AU SEIN DE LA COMMISSION	PRESENTS	ABSENTS MAIS DUMENT CONVOQUES
Mme CHAUVET N.	Conseillère municipale	Présidente	✓	
M. ARMAND Alain	Adjoint au Maire	Membre		
M. EGOLFF Erick	Adjoint au Maire	Membre		
M. PAUVREZE Brice	Adjoint au Maire	Membre		
M. GERARD Gilbert	Conseiller municipal	Membre	✗	
M. JUNOT Alex	Conseiller municipal	Membre		
J. COLLETTI J.	-	-	✓	
J. DEBROGNE	-	-	✓	

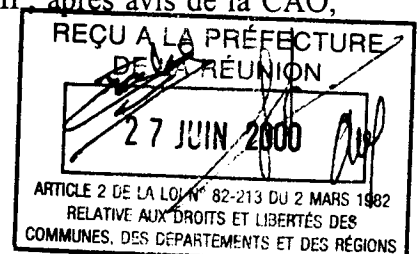
Membres à voix consultative :

NOM - PRENOM	QUALITE	FONCTION AU SEIN DE LA COMMISSION	PRESENTS	ABSENTS MAIS DUMENT CONVOQUES
M. NICOLAY Gérard	DDCCRF		✗	
M. BARACCHINI D.	Receveur Municipal			

I. RAPPEL

Dans le cadre de la restauration de l'ancien Hôtel de Ville, l'entreprise EPBI a été attributaire du lot 4 (peinture).

Toutefois et après avoir constaté la défaillance de cette dernière, il y a lieu de relancer une nouvelle consultation, conformément à l'article 104 I 3^e du CMP, après avis de la CAO, objet du présent rapport.

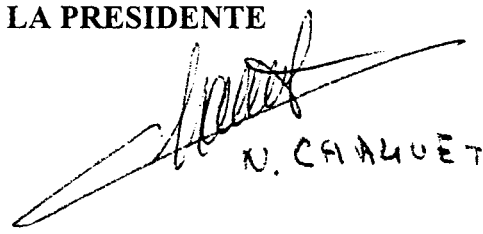


II. CONCLUSION


Au vu du rapport annexé la CAO décide :

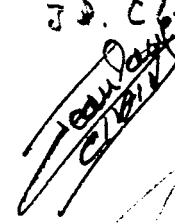
Émet un avis favorable pour le lancement
d'une nouvelle Consultation conformément
à l'art. 106 II 3° du C.R.P.

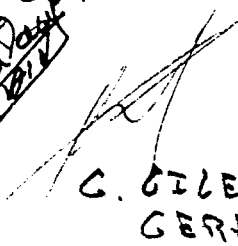
SAINT-DENIS, LE 23 JUIN 2000
LA PRESIDENTE


N. CHAQUET


LES MEMBRES A VOIX
DELIBERATIVE


DE GUICHÉ
J.


J. CHAZOT


G. GILBERT
GERARD

LES MEMBRES A VOIX
CONSULTATIVE


G. NICOLAY

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA RÉUNION
27 JUIN 2000
ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS

COMMUNE DE SAINT DENIS
SERVICES TECHNIQUES
DIRECTION DES SUPERSTRUCTURES

RAPPORT A LA C.A.O. DU 23 JUIN 2000

OBJET : AVIS POUR PROCEDURE DE MARCHE NEGOCIE POUR POURSUIVRE
LES TRAVAUX DU LOT N° 4 : PEINTURE-VITRERIE DE L'OPERATION
RESTAURATION ANCIEN HOTEL DE VILLE SUITE A LA MISE EN
LIQUIDATION JUDICIAIRE DU TITULAIRE E.P.B.I.

1) CARACTERISTIQUES DU MARCHE RESILIE

- Marché de travaux en 3 tranches passé le 10 août 1999 après Appel d'Offres ouvert (en corps d'état séparés)
- Objet du marché : TRAVAUX DE PEINTURE-VITRERIE (LOT N° 4) POUR LA RESTAURATION DE L'ANCIEN HOTEL DE VILLE (2^e PHASE)
- Principales prestations du marché :
 - Peinture des cloisons et plafonds en plâtre : environ 2 200 m2
 - Peinture sur bois de l'ensemble des menuiseries intérieures et extérieures : fenêtres, lambris, blocs portes, volets, plafonds bois
 - Cire et encaustiquage des parquets : environ 800 m2
 - Remplacement partiel des vitres
- Titulaire : EUROPEENNE DE PEINTURE BATIMENT ET INDUSTRIE (E.P.B.I.) ayant son siège social 68 rue Léopold Rambaud. Gérant : Mr S. FOURNIER
- Montant total : 620 919,19 F
- Condition d'attribution du marché : offre unique pour ce lot à l'A.O.
Estimation M. OE. : 1 040 000,00 F
- Situation du marché au moment de la résiliation :
 - Prestation exécutée : peinture face extérieure des fenêtres sur une façade
 - Montant payé : 18 154,37 F TTC

2) MOTIFS DE LA RESILIATION DU MARCHE

- Mise en liquidation judiciaire de E.P.B.I. (décision du Tribunal de Commerce en date du 31 mai 2000 après mise en redressement judiciaire en date du 10 avril 2000)
- Renoncement du Mandataire Liquidateur à poursuivre l'exécution du marché (courrier de Maître BADAT en date du 20 juin 2000)

3) CONSEQUENCES DE CETTE RESILIATION

- Interventions retardées par rapport au planning prévisionnel, travaux de peinture des menuiseries extérieures à effectuer en coordination avec le lot N° 1 notamment pour l'utilisation des échafaudages en façades, d'où des surcoûts de location d'échafaudages si intervention du lot PEINTURE différée donc un préjudice financier en plus du retard éventuel de livraison.

4) PROPOSTION DU MAITRE D'OUVRAGE A LA C.A.O.

Afin de limiter le préjudice financier et le retard éventuel de livraison du chantier, le Maître d'ouvrage propose d'adopter du fait de l'urgence consécutive à cet événement imprévisible, d'adopter la procédure de marché négocié conformément à l'article 104 – I – 3ème alinéa pour ce cas, avec avis préalable de publicité (afin d'élargir la mise en concurrence).

Il convient que vous formuliez votre avis sur cette proposition.

Fait à St Denis, le 22/06/00


D. LACAS

Maître Houssen BADAT

Saint-Denis, le 20 Juin 2000

Mandataire Judiciaire

Près la Cour d'Appel de SAINT-DENIS

39 Rue Juliette Dodu
97400 SAINT-DENIS

Téléphone : 0 (262) 90 05 05

Télécopie : 0 (262) 21 72 87

Reçoit sur Rendez-Vous

Etude fermée le samedi

MAIRIE

Services Techniques Direction
des Superstructures

Hôtel de Ville

97717 SAINT-DENIS MES CDX 9

RECOMMANDEE + A.R.

N. REF : HB/PAD/MD-3363/00

AFF : Liquidation Judiciaire/2546 EUROPEENNE PEINTURE BATIMENT

V. REF : 5711 SUP/DK/DF

Objet: opération Restauration ancien Hôtel de ville

Monsieur,

Par jugement en date du 10 Avril 2000, le Tribunal Mixte de Commerce de Saint-Denis, a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire de EUROPEENNE PEINTURE BATIMENT, et m'a désigné en qualité de Représentant des créanciers.

Un second jugement de cette même juridiction en date du 31 Mai 2000, a prononcé la Liquidation Judiciaire de cette entreprise et, m'a désigné en qualité de Mandataire Liquidateur.

En cette qualité, et conformément aux dispositions de l'article 37 de la Loi du 25 Janvier 1985, j'ai le regret de vous informer, par la présente, que la Liquidation Judiciaire ne sera pas en mesure de poursuivre le contrat visé en marge.

Veillez donc, considérer, la présente comme une résiliation pure et simple, sans indemnité réciproque du marché :

- Lot n° 4 : Peinture - Opération RESTAURATION ANCIEN HOTEL DE VILLE

Vous voudrez bien prendre contact avec la SCP ROSAIRE-MORVILLE-CHANE KY, Huissiers de Justice Associés, demeurant à Saint-Denis Cédex (97489) - 24, Rue Jean Cocteau - B.P. 1933, afin que soit constaté de toute urgence, l'état d'avancement du marché au moment de la résiliation.

Je me tiens à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées

Me H. BADAT